



**Syndicat National des Agents
des Douanes C.G.T.
Section de Dunkerque**

INFOS BREXIT

Ce jour, 25 Janvier 2019, s'est tenu la suite du CTR du 17 janvier avec en première partie une discussion BREXIT.

Nous avons bien compris que les principales décisions seront prises en CTSD (sans passer par l'avis du CHSCT qui doit émettre un avis pour tout ce qui touche à l'organisation des services !!!). Par contre, nous avons pu discuter, en amont, des modalités de création des deux bureaux de contrôle OP/CO à Dunkerque et Calais (Calais Port et Calais Tunnel)

Le document de travail (*joint à ce point info*) nous a été transmis pour consultation.

Dans l'optique du CTSD des Hauts de France du 12 février, nous invitons les agents à exprimer leurs avis sur le document et notamment sur le régime de travail.

Nous avons obtenu de la Direction Générale, que lors de l'ouverture d'un bureau, les premiers agents affectés le seront par voie d'enquête nationale. Ces agents ne perdront pas le bénéfice de leurs points de résidence.

A terme, les deux bureaux de contrôle OP/CO Dunkerque et Calais passeront chacun en résidence unique afin que lors de leurs demandes de mutations, les agents sachent leur régime de travail. (Quotité horaire, congés...)

Nous avons demandé des compléments d'informations sur :

- La reconnaissance du temps de repos sur les vacances de nuit.
- Dans le cas des 3x12h, à Dunkerque, avec seulement 25 agents, les difficultés à pouvoir effectuer les contrôles dévolus à ce bureau
- Alignement pour ces bureaux, lors du travail en jour férié, sur les indemnités et compensations comme les services SURV.
- Inscription de ces résidences en service actif avec reconnaissance de la bonification.

L'échelon motard de la BSI de Dunkerque restera dans la configuration actuelle.

En ce qui concerne les BSE de Calais Littoral, Tunnel et Dunkerque, les décisions sont de la compétence du CTSD de la DI des Hauts de France qui se tiendra le 12 février 2019.